

VIES SCOLAIRES

AED.

La crise sanitaire a considérablement fait évoluer le quotidien des personnels de vie scolaire.

Le SNES-FSU a dû, à de nombreuses reprises, intervenir pour que leurs missions soient respectées dans le cadre du confinement et du déconfinement.

Les AED sont en première ligne dans l'application des protocoles. La promiscuité dans les établissements scolaires, que ce soit dans les cours de récréation, à la cantine ou à l'entrée des collèges et lycées, est impossible à réguler faute de moyens humains.

Au gré des protocoles sanitaires et sécuritaires, les tâches se sont multipliées, évoluant selon les établissements et les injonctions de chef d'établissement méconnaissant ou méprisant le rôle et les missions des personnels de vie scolaire.

Le manque de reconnaissance de l'implication des vies scolaires par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, qui refuse toute prime aux AED (COVID, REP+...), a logiquement entraîné de fortes mobilisations des AED depuis le 1^{er} décembre 2020.

Le SNES-FSU a dénoncé les conditions d'attribution de la prime COVID dont la quasi-totalité des AED ont été privés alors qu'ils se sont pourtant investis largement dans cette période, souvent en utilisant leurs équipements personnels. Nous avons aussi revendiqué la possibilité d'une septième année d'engagement dérogatoire pour tenir compte des difficultés particulières liées à la crise sanitaire et économique. Nous avons réclamé l'embauche d'AED supplémentaires à cette rentrée pour faire face aux besoins énormes d'accompagnement dans les établissements.

Sur ces sujets comme sur bien d'autres, le ministre n'est pas à la hauteur des enjeux et n'entend pas nos revendications que nous devons, à nouveau, appuyer.

Symbolique du peu de considération dont ils sont victimes, des AED ont été empêchés de faire grève et menacés de non reconduction de contrat.

Ce déni du droit de grève et le mépris de ces chefs d'établissement pour la loi nous interpelle car il est récurant dès qu'un mouvement social des vies scolaires est annoncé.

Malgré tout, la mobilisation a été forte et dure dans le temps.

Dans le but de donner de la visibilité aux débats autour des missions et des conditions de travail des AED il serait utile que le SNES FSU s'approprie les nouveaux outils de communication comme les réseaux sociaux en créant des pages SNES catégorielles afin de devenir des vecteurs de leurs revendications et de les attirer ainsi vers une syndicalisation plus forte.

Par ailleurs il est important de mener en parallèle un travail de terrain au sein des établissements scolaires : nous constatons en effet que la mobilisation des AED est plus forte lorsque, dans l'établissement, ils sont intégrés au collectif, lorsque nos sections locales les impliquent dans l'action. La force du collectif encourage les AED, souvent esseulés et peu protégés, à prendre toute leur place dans les équipes et ainsi, faire valoir leurs droits.

Le rôle des S1 et des militants lors des tournées d'établissement, a, donc, une importance considérable pour sensibiliser les AED à l'action collective et les amener à participer syndicalement à la vie de leur établissement par le biais notamment de l'intégration aux listes pour l'élection au Conseil d'Administration. Les AED élus au CA sont d'ailleurs souvent les plus mobilisés.

Historiquement les missions confiées aujourd'hui aux AED étaient réservées aux étudiants boursiers. Ils ont longtemps été le symbole de la réussite scolaire d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées et représentaient un exemple pour les élèves dans les établissements scolaires. Le recrutement académique permettait à ces étudiants d'être recrutés selon des critères sociaux et de poursuivre leurs études dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Aujourd'hui, le manque d'attrait salarial, les conditions de travail dégradées, l'impossibilité de concilier études et temps de présence plus important dans les établissements scolaires ont entraîné une crise de recrutement et un éloignement des valeurs que portaient les anciens MI-SE.

Le retour au statut de ces derniers permettrait, à la fois de démocratiser à nouveau l'accès aux études universitaires et de rendre plus attractive les fonctions d'AED. Ne faudrait-il pas envisager un 2^{ème} statut pour adapter les besoins aux conditions spécifiques d'emploi dans certaines zones géographiques ?

CPE

La définition de la vie scolaire consiste à placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel.

Le CPE occupe une place centrale dans le suivi de l'élève et il participe pleinement à la démocratisation du système scolaire.

Cependant, depuis plusieurs années, nos métiers tendent à être dénaturés par des injonctions émanant de nos supérieurs hiérarchiques, locaux ou académiques, ainsi que de notre Ministère.

Les programmes de concours, les rapports de jury, la formation initiale occultent fortement le suivi des élèves, cœur du métier.

L'accompagnement des IA/IPR, le déroulé des rendez-vous de carrières PPCR ou encore les avancements d'échelons/promotions sont assujettis à des pratiques professionnelles de management des AED, de rapports, projets, bilans, évaluations, dans lesquels compte plus la loyauté au chef d'établissement ou toute autre fonction que celle de CPE plutôt que le travail en équipe avec les collègues enseignants, nécessaire à la réussite des élèves.

Depuis mars 2020, sous prétexte de situation exceptionnelle, la situation s'aggrave.

La période est propice aux ajustements de toute sorte permettant ainsi de pallier le manque de personnel, qu'il soit médical, social, agent d'entretien ou administratif.

La prévention sanitaire inédite se fait au détriment de notre mission éducative, alors que cette reprise a été présentée comme essentielle socialement.

L'enjeu pour les CPE doit être d'accompagner autant que possible les élèves dans leur scolarité durement affectée par la crise sanitaire qu'il s'agisse de leurs conditions de vie et de travail ou de leur équilibre familial et social. Il faut à la fois tenter d'éviter le décrochage scolaire des plus fragiles et continuer à accompagner tous les élèves vers la réussite dans ces conditions inhabituelles.

Or le mépris affiché pour la libre conception réglementaire de nos métiers est ressenti de manière de plus en plus accrue. L'accompagnement des élèves doit rester le cœur de notre métier.

Le risque est que nos supérieurs hiérarchiques actent dans le temps ces changements de pratiques et que le CPE devienne un super adjoint éloigné des élèves.

Il est essentiel de revenir à une conception de l'élève au centre du système éducatif.

Il est nécessaire de lutter contre les formes de management public, les politiques de contrat et les décisions budgétaires toujours plus restrictives.

Seul un service public d'éducation reposant sur la définition de la vie scolaire telle qu'elle est inscrite dans les textes et des moyens humains en nombre suffisant, est à même de renverser ces tendances. Or là aussi, la tendance n'est pas à la création de postes. Les suppressions se multiplient. Il est nécessaire que l'Etat recrute plus de CPE pour pouvoir assurer un suivi individuel et collectif de qualité auprès de chaque élève.

Les attaques menées contre notre métier remettent en question nos compétences, le sens que l'on donne à notre travail, notre apport à la réussite des élèves et donc aux luttes que nous pourrions menées contre les inégalités.